



Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Onzième réunion

Genève, 3 et 4 avril 2019

Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé sur sa onzième réunion

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Questions d'organisation	3
II. État d'avancement du processus de ratification	4
III. Progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030	5
IV. Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes	5
A. Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes	5
B. Quatrième exercice d'établissement de rapports	6
V. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau	8
A. Renforcement des capacités de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des épidémies	8
B. Renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson	9
VI. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel	10
A. Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire	10



B.	Amélioration de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les établissements de soins de santé	11
VII.	Procédure d’examen du respect des dispositions	12
VIII.	Petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement.....	13
IX.	Gestion sûre et efficace des systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement.....	14
X.	Accès équitable à l’eau et à l’assainissement	15
XI.	Amélioration de la résilience aux changements climatiques.....	16
XII.	Assistance en vue de l’application de la Convention au niveau national	16
XIII.	Exécution du programme de travail pour 2017-2019.....	18
XIV.	Programme de travail pour 2020-2022, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre	18
XV.	Préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties.....	19
XVI.	Date et lieu de la douzième réunion	20

I. Introduction

1. La onzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue les 3 et 4 avril 2019 à Genève (Suisse).
2. La réunion avait principalement pour objectif de faire le point sur l'application du programme de travail pour la période 2017-2019 (ECE/MP.WH/13/Add.1-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.1), adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa quatrième session (Genève, 14-16 novembre 2016), et d'examiner le projet de programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/WG.1/2019/3-EUPCR/1814149/1.2/2019/WGWH/07) et les préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties (Belgrade, 19-21 novembre 2019). Le Groupe de travail a également examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans la région paneuropéenne, ainsi que les mesures qui, s'appuyant sur le cadre pratique qu'offre le Protocole, pourraient faciliter encore la réalisation de ces objectifs.
3. La réunion s'est tenue immédiatement avant la vingt-deuxième réunion du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 5 avril 2019).

A. Participation

4. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Ukraine.
5. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont aussi assisté à la réunion.
6. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont pris part à la réunion : Armenian Women for Health and Healthy Environment, Earth Forever, Earthjustice, Journalists for Human Rights, MAMA-86 et Women Engage for a Common Future. Un représentant du comité directeur du projet « Application du Protocole sur l'eau et la santé en République de Moldova » et deux experts indépendants ont également pris part à la réunion.
7. Des représentants des institutions universitaires ci-après ont participé à la réunion : Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé, hébergé par l'Université de Bonn (Allemagne), Deltares (Pays-Bas), Duke University (États-Unis d'Amérique), IHE Delft (Pays-Bas) et Université technologique de Dresde (Allemagne).
8. Le service de la réunion était assuré par le secrétariat commun de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

B. Questions d'organisation

9. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.
10. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document ECE/MP.WH/WG.1/2019/1-EUPCR/1814149/1.2/2019/WGWH/03¹.

¹ Des informations et des documents sur la réunion sont disponibles sur une page spéciale du site Web de la CEE : www.uncece.org/index.php?id=50188.

II. État d'avancement du processus de ratification

11. Le Président a noté qu'il n'y avait eu aucune nouvelle adhésion au Protocole depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.

12. La représentante du Monténégro a informé le Groupe de travail que le projet de loi relatif à la ratification avait été approuvé par le Gouvernement de son pays en mars 2019 et que le processus national de ratification devait s'achever prochainement.

13. Le représentant de l'Ouzbékistan a expliqué que le processus d'adhésion au Protocole avançait, la plupart des ministères ayant confirmé qu'ils étaient favorables à cette adhésion.

14. Le représentant de la Géorgie a rendu compte de discussions internes sur l'application du Protocole dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Le représentant de la Macédoine du Nord a indiqué que son pays s'était engagé en faveur de l'adhésion, qui devrait avoir lieu après les élections présidentielles prévues en avril 2019.

16. Les représentants de la Roumanie et de la Finlande ont donné au Groupe de travail des informations récentes sur l'évolution du processus d'adhésion de l'Union européenne au Protocole. Il a été noté que le contexte international était favorable à l'adhésion, compte tenu en particulier du Programme pour 2030 et de l'attention internationale croissante portée aux droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement. Il a été souligné que toutes les Parties au Protocole qui étaient également des États membres de l'Union européenne devaient conjuguer leurs efforts pour mettre en relief la pertinence des travaux menés au titre du Protocole. Les pays auraient la possibilité de parler du Protocole lors de la révision des directives pertinentes de l'Union européenne, en particulier la directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine² (en cours de révision) et la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires³ (qui serait révisée dans un proche avenir).

17. Le représentant du secrétariat de l'OMS a ensuite rendu compte des résultats de la cinquième réunion de haut niveau de l'Initiative de l'OMS en faveur des petits pays (Reykjavik, 26 et 27 juin 2018). Les pays membres de l'Initiative⁴ s'étaient engagés à adhérer au Protocole avant 2022, comme l'énonçait la Déclaration d'Islande intitulée « Garantir un approvisionnement en eau salubre et un assainissement résilients au climat »⁵. Les progrès réalisés au Monténégro étaient un exemple de suivi de la mise en œuvre de cet engagement.

18. Le Président du Groupe de travail a informé les participants des résultats de la septième réunion du Nordic-Baltic Network for Drinking Water and Health (Uppsala (Suède), 3 et 4 décembre 2018), qui avait offert l'occasion de promouvoir le Protocole et une éventuelle collaboration avec l'Islande et la Suède pour mettre en œuvre les activités liées au Protocole.

19. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de ce que la Géorgie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et l'Ouzbékistan étaient sur le point d'adhérer au Protocole ou de le ratifier et a encouragé ces pays à achever ou à faire avancer autant que possible les processus en question, afin de pouvoir rendre compte des progrès réalisés à la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole ;

² Directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, *Journal officiel des Communautés européennes*, L 330 (1998) p. 32 à 54.

³ Directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, *Journal officiel des Communautés européennes*, L 135 (1991), p. 40 à 52.

⁴ À savoir l'Andorre, Chypre, l'Islande, le Luxembourg, Malte, Monaco, le Monténégro et Saint-Marin.

⁵ Voir <http://www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2018/06/fifth-high-level-meeting-of-small-countries-working-together-for-better-health-and-well-being-for-all/ensuring-safe-and-climate-resilient-water-and-sanitation-the-iceland-statement>.

- b) A encouragé les autres pays, en particulier les Signataires, à ratifier le Protocole ou à y adhérer dès que possible ;
- c) A salué l'engagement des pays qui coopéraient dans le cadre de l'Initiative de l'OMS en faveur des petits pays ;
- d) A chargé le Bureau du Protocole d'assurer le suivi de l'éventuelle adhésion de l'Union européenne à l'instrument.

III. Progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

20. Un représentant de la CEE a informé le Groupe de travail des résultats du Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE (Genève, 21 et 22 mars 2019) et des événements mondiaux connexes, en particulier les réunions prochaines du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra à New York du 9 au 18 juillet 2019 (sous les auspices du Conseil économique et social)⁶ et du 24 au 25 septembre 2019 (sous les auspices de l'Assemblée générale)⁷.

21. Les Parties au Protocole et les autres pays œuvrant dans le cadre du Protocole avaient activement contribué au Forum régional de la CEE, en particulier lors de la table ronde sur l'objectif de développement durable 4 en faveur d'une éducation de qualité et à l'occasion d'une manifestation parallèle sur la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, au cours de laquelle les États avaient fait part de leur expérience et présenté leurs travaux au titre du Protocole.

22. Les pays qui avaient présenté leur examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 (New York, 9-18 juillet 2018), comme l'Arménie et la Slovaquie, et ceux qui préparaient leur contribution à un tel examen pour le Forum de 2019, à savoir l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ont fait part de leur expérience. Dans de nombreux cas, les travaux menés au titre du Protocole étaient pris en compte dans les examens nationaux.

23. Le Groupe de travail :

- a) A souligné les avantages de la mise en œuvre conjointe du Protocole et du Programme pour 2030 ;
- b) A pris note de la contribution des Parties au Protocole et des autres États au Forum régional de 2019 pour le développement durable dans la région de la CEE ;
- c) A encouragé les Parties au Protocole et les autres États concernés à s'appuyer sur les travaux menés au titre du Protocole pour préparer leur examen national volontaire en vue des deux réunions du forum politique de haut niveau de 2019.

IV. Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes

A. Définition d'objectifs et mise en œuvre des mesures correspondantes

24. Le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports a rendu compte des résultats de la dixième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 24 et 25 avril 2018), qui avait été axée sur la préparation du quatrième cycle

⁶ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2019>.

⁷ Voir <http://sdg.iisd.org/events/un-high-level-political-forum-on-sustainable-development-under-unga-auspices/>.

d'établissement de rapports au titre du Protocole et l'élaboration d'un guide pratique pour la mise en œuvre conjointe du Protocole et du Programme pour 2030⁸.

25. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la France, de la Hongrie et du Portugal ont indiqué avoir défini ou révisé leurs objectifs au titre du Protocole et les avoir présentés pour adoption officielle. Les représentants de l'Arménie, du Bélarus, de la Finlande, des Pays-Bas, du Portugal et de la République de Moldova ont fait savoir qu'ils étaient en train de réviser leurs objectifs au titre du Protocole, conformément aux objectifs de développement durable correspondants. Des pays comme la Tchéquie et le Luxembourg envisageaient de réviser leurs objectifs.

26. Le Président de l'Équipe spéciale s'est félicité des travaux réalisés par les pays pour définir et réviser leurs objectifs et a souligné que le quatrième cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole serait une excellente occasion d'évaluer et, le cas échéant, de réviser les objectifs existants.

27. Le secrétariat de la CEE a ensuite présenté le « Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030 » (à paraître)⁹, qui serait imprimé en anglais, français et russe au cours de l'été 2019 et présenté à la cinquième session de la Réunion des Parties.

28. Le secrétariat de l'OMS a informé les participants des faits nouveaux pertinents relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava (Tchéquie), 13-15 juin 2017)¹⁰. Les trois processus d'établissement d'une gamme de mesures nationales au titre de la Déclaration d'Ostrava, de fixation d'objectifs au titre du Protocole et de définition des cibles associées aux objectifs de développement durable étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement, ce qui soulignait la nécessité d'une action intégrée dans les pays concernés.

29. La représentante du Portugal, l'une des Parties qui seraient chefs de file pour ce domaine de programme, a présenté les activités futures proposées pour améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé pour la période 2020-2022.

B. Quatrième exercice d'établissement de rapports

30. Le secrétariat de la CEE a fait le point sur l'état d'avancement et le calendrier du quatrième cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole. Il a été rappelé aux pays qu'il convenait d'appliquer les directives pour l'établissement de rapports récapitulatifs conformément à l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé qui avaient été adoptées par la Réunion des Parties à sa quatrième session (ECE/MP.WH/13/Add.2-EUPCR/1611921/2.1/2016/MOP-4/06/Add.2, décision IV/I, annexe I).

31. Les participants ont ensuite échangé des données d'expérience sur l'établissement des rapports récapitulatifs nationaux au titre du Protocole. Les débats ont mis en lumière les possibilités d'utiliser ces rapports pour l'élaboration des politiques et la communication, y compris en considération du Programme pour 2030. Les participants ont en outre examiné différents mécanismes visant à assurer une coopération interministérielle et la participation du public au processus d'établissement de rapports.

32. Après cela, le secrétariat de la CEE a présenté le contenu et le format proposés pour le rapport régional sur l'état d'avancement de l'application du Protocole, qui serait soumis à la Réunion des Parties à sa cinquième session. Les participants ont accueilli favorablement l'idée d'utiliser des outils plus visuels et du matériel infographique pour rendre le rapport agréable à lire et en favoriser la diffusion.

33. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail au sujet des principales lignes de force de la publication intitulée *WASH dans les établissements de santé : Rapport*

⁸ Publié par la suite sous le titre *Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030* (Publication des Nations Unies, Numéro de vente : E.19.II.E.15).

⁹ Ibid.

¹⁰ Voir www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0007/341944/OstravaDeclaration_SIGNED.pdf?ua=1.

*référentiel mondial 2019*¹¹ et de l'état d'avancement du rapport de situation concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les ménages, qui serait publié au cours du second semestre de 2019. Il a été noté que le Protocole constituait un mécanisme utile pour la collecte des données et l'amélioration de la surveillance et du suivi nationaux des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour les ménages et le milieu institutionnel.

34. Le secrétariat de l'OMS a en outre présenté au Groupe de travail les résultats du cinquième cycle de l'évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau. Quinze pays, dont quatre pays à revenu élevé de la région paneuropéenne, avaient participé à l'établissement de rapports. Plusieurs pays, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie, le Monténégro et la Serbie, avaient communiqué des données d'expérience sur leur participation à l'évaluation mondiale et les incidences positives de cette évaluation sur les processus nationaux de planification, de définition des objectifs et de suivi, à savoir : le renforcement de l'engagement des parties prenantes ; l'apport d'informations systématiques sur les politiques, le financement et les ressources humaines dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; et le fait de disposer d'un outil complémentaire en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour établir des points de comparaison, fixer des objectifs et suivre les progrès réalisés dans le cadre du Protocole.

35. Le Groupe de travail :

a) A exprimé sa gratitude à la Suisse et à la Roumanie pour avoir dirigé les travaux dans ce domaine d'activité et à la Suisse pour son soutien financier constant ;

b) S'est félicité des progrès importants accomplis par l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Hongrie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Moldova et la Tchéquie pour définir ou réviser leurs objectifs nationaux au titre du Protocole ;

c) A félicité l'Équipe spéciale du rôle qu'elle jouait pour faire avancer les processus de définition des objectifs et d'établissement des rapports au titre du Protocole et pour promouvoir la mise en œuvre conjointe du Protocole et du Programme pour 2030 ;

d) A demandé au secrétariat commun de parachever et d'imprimer le « Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030 »¹² en trois langues, pour que cet ouvrage soit présenté sous forme de publication à la Réunion des Parties à sa cinquième session pour examen et approbation ;

e) A rappelé qu'il était essentiel que les rapports récapitulatifs nationaux prévus par le Protocole soient présentés par toutes les Parties et tous les autres États avant la date limite du 23 avril 2019 ;

f) A chargé le secrétariat commun de mettre la dernière main, en consultation avec le Bureau, au rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session ;

g) A pris note des informations communiquées par le secrétariat de l'OMS sur la publication intitulée *WASH dans les établissements de santé : Rapport référentiel mondial 2019*¹³ et sur un rapport de situation du Programme commun de suivi OMS/UNICEF concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les ménages ;

h) A félicité les pays qui participaient à l'évaluation 2018-2019 par pays de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau et encouragé ces pays à utiliser ces données pour élaborer des politiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et, en particulier, pour établir des points de comparaison et définir des objectifs dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé ;

¹¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Genève, 2019), disponible à l'adresse <https://washdata.org/report/jmp-2019-wash-hcf>.

¹² Publié par la suite sous le titre *Guide pour la mise en œuvre commune du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030*.

¹³ OMS/UNICEF (Genève, 2019).

i) A encouragé les pays à participer sans attendre au Programme commun de suivi et à l'évaluation de l'état de l'assainissement et de l'eau potable et à rapprocher ces efforts de l'établissement de rapports au titre du Protocole ;

j) A approuvé les projets relatifs aux activités prévues dans ce domaine de programme pour la période 2020-2022.

V. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

A. Renforcement des capacités de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des épidémies

36. La représentante de la Norvège, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a informé le Groupe de travail des progrès réalisés, en particulier de l'objet, de la structure et de l'état d'avancement de la publication intitulée « Surveillance and outbreak management of water-related infectious diseases associated with water-supply systems » (Surveillance des maladies infectieuses d'origine hydrique associées aux systèmes d'approvisionnement en eau et gestion des flambées épidémiques)¹⁴, qu'il était prévu de soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session, ainsi que des résultats de la réunion d'experts sur les maladies liées à l'eau qui s'était tenue à Oslo les 11 et 12 mars 2019.

37. Le Groupe de travail a en outre été informé de l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur les méthodes efficaces de surveillance des maladies liées à l'eau et de la qualité de l'eau de boisson en Arménie (Erevan, 4-6 juin 2018) et en Azerbaïdjan (Bakou, 8-10 octobre 2018). La représentante de l'Arménie a informé le Groupe de travail des plans visant à prendre davantage en compte les questions liées à l'eau dans les directives nationales relatives aux enquêtes épidémiologiques. En Azerbaïdjan, les actions prioritaires recensées consistaient notamment à renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation du système électronique de notification des maladies infectieuses et accroître l'utilisation de ce système dans tout le pays, ainsi qu'à réviser la norme nationale sur la qualité de l'eau de boisson.

38. Des pays ont informé le Groupe de travail des activités qu'ils menaient pour renforcer les systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et d'intervention en cas d'épisode épidémique, conformément à l'article 8 du Protocole. La Tchéquie mettait au point une directive nationale sur les enquêtes épidémiologiques et environnementales. La France avait dirigé une étude pilote sur la possibilité d'utiliser la détection automatisée pour estimer la prévalence nationale de la gastro-entérite. Dans le cadre du suivi des ateliers nationaux organisés au titre du Protocole, le Kirghizistan avait révisé les documents normatifs pertinents et mettait en place un système d'alerte rapide. La Macédoine du Nord avait organisé une session de formation sur la transmission d'informations sur les risques et piloterait un système de notification électronique.

39. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail des résultats d'un atelier sur les géohelminthiases (Chisinau, 21 et 22 juin 2018), qui avait été consacré à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre à l'échelle nationale du cadre régional de lutte et d'action préventive contre ces maladies¹⁵ et avait permis d'élaborer des recommandations visant à renforcer la collaboration intersectorielle et à formuler des plans d'action intégrés sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène et les géohelminthiases. Le représentant de

¹⁴ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Surveillance and outbreak management of water-related infectious diseases associated with water-supply systems* (Copenhague, 2019).

¹⁵ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, *Framework for control and prevention of soil-transmitted helminthiases in the WHO European Region 2016–2020* (Copenhague, 2016). Disponible à l'adresse www.euro.who.int/en/publications/abstracts/framework-for-control-and-prevention-of-soil-transmitted-helminthiases-in-the-who-european-region-20162020-2016.

l'Ouzbékistan a demandé un appui technique dans le domaine de la surveillance des maladies liées à l'eau et de l'intégration des questions relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la lutte et l'action préventive contre les géohelminthiases.

40. La représentante de la Norvège a présenté les activités proposées pour la période 2020-2022 dans le domaine de la surveillance des maladies liées à l'eau et de la gestion des épisodes épidémiques.

B. Renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson

41. La représentante du Bélarus, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a informé le Groupe de travail des progrès réalisés, notamment en présentant la structure et les points saillants de la publication intitulée « Strengthening drinking water surveillance using risk-based approaches » (Renforcer la surveillance de l'eau de boisson au moyen d'approches fondées sur le risque)¹⁶, qu'il était prévu de soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

42. La représentante de l'Allemagne a noté l'opportunité de cette publication en soulignant que la surveillance fondée sur le risque devenait un pilier important de la réglementation dans le contexte de l'Union européenne. En Allemagne, la législation nationale publiée en 2018 exigeait la mise en œuvre d'approches fondées sur le risque et la réduction du nombre de paramètres et de la fréquence des opérations de surveillance.

43. La représentante du Bélarus a présenté les activités proposées pour la période 2020-2022 dans le domaine du renforcement de la capacité d'adoption d'approches fondées sur le risque dans la surveillance de la qualité de l'eau de boisson.

44. Le Groupe de travail :

a) A reconnu que des progrès remarquables avaient été réalisés dans ce domaine de programme ;

b) A exprimé sa gratitude à la Norvège et au Bélarus pour le rôle moteur qu'ils jouaient dans ce domaine d'activité et à la Norvège pour son soutien financier constant ;

c) S'est félicité de l'utilité des ateliers nationaux de renforcement des capacités en matière de surveillance des maladies liées à l'eau et de la qualité de l'eau de boisson, et a remercié l'Institut norvégien de santé publique d'apporter son expertise technique ;

d) A pris note des activités nationales relatives aux systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et d'intervention en cas d'épisode épidémique et a encouragé les pays à renforcer encore ces systèmes, conformément à l'article 8 du Protocole ;

e) A demandé aux Parties chefs de file de mettre la dernière main, en consultation avec le secrétariat commun, aux deux publications « Surveillance and outbreak management of water-related infectious diseases associated with water-supply systems »¹⁷ et « Strengthening drinking water surveillance using risk-based approaches »¹⁸, en tenant compte des observations du Groupe de travail qui auraient été adressées au secrétariat de l'OMS avant le 26 avril 2019, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session ;

f) A approuvé les activités proposées dans ce domaine pour la période 2020-2022.

¹⁶ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Strengthening drinking water surveillance using risk-based approaches* (Copenhague, 2019).

¹⁷ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Surveillance and outbreak management of water-related infectious diseases associated with water-supply systems* (Copenhague, 2019).

¹⁸ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Strengthening drinking water surveillance using risk-based approaches* (Copenhague, 2019).

VI. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

A. Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire

45. Le représentant de la Hongrie, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a informé le Groupe de travail des progrès réalisés et des activités en cours, notamment des résultats de la réunion de planification des Parties chefs de file (Budapest, 8 et 9 mars 2018), qui avait permis de définir le champ d'observation et le plan de travail dans ce domaine thématique, et des résultats de la troisième réunion d'experts sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire (Bonn (Allemagne), 23 et 24 octobre 2018).

46. Le Groupe de travail a été informé du contenu et des plans de finalisation des deux publications « Surveillance of water, sanitation and hygiene in schools : A practical tool » (La surveillance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles. Un outil pratique)¹⁹ et « Improving health and learning through better water, sanitation and hygiene in schools : An information package for school staff » (Améliorer l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles pour une meilleure santé et un meilleur apprentissage. Un dossier d'information à l'intention du personnel scolaire)²⁰, qu'il était prévu de soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session. La Géorgie, la République de Moldova et la Serbie appuyaient l'essai pilote de ces outils.

47. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail au sujet des publications intitulées *Core questions and indicators for monitoring WASH in schools in the Sustainable Development Goals* (Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène au sein des écoles dans le cadre des objectifs de développement durable)²¹ et *Drinking water, sanitation and hygiene in schools: Global baseline report 2018* (Eau potable, assainissement et hygiène dans les écoles : Rapport mondial de référence 2018)²² et encouragé les pays à utiliser les questions de base pour assurer un suivi national dans le cadre du Protocole.

48. Les participants ont rendu compte des activités nationales dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire :

a) L'Arménie avait assuré une surveillance des établissements d'enseignement en adaptant les questions du Programme commun de surveillance au contexte national ; un suivi serait effectué après deux ans ;

b) Le bureau de l'UNICEF en Géorgie avait aidé le Gouvernement à réaliser deux enquêtes nationales et à élaborer des normes nationales ;

c) La République de Moldova avait publié de nouvelles directives sur l'assainissement en milieu scolaire à l'intention des directeurs d'école, diffusées dans le cadre d'une série de huit ateliers régionaux ;

d) La Macédoine du Nord avait mis à jour sa liste d'opérations de surveillance en intégrant les questions de perception des élèves et de gestion de l'hygiène menstruelle et mené une campagne de sensibilisation sur la gestion de l'hygiène menstruelle à l'intention des élèves et du personnel scolaire, soutenue par l'ONG Journalists for Human Rights ;

e) La Fédération de Russie avait mis en place un système de promotion de l'eau potable dans les écoles.

¹⁹ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et l'UNICEF sous le titre *Surveillance of water, sanitation and hygiene in schools : A practical tool* (Copenhague, 2019).

²⁰ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Improving health and learning through better water, sanitation and hygiene in schools : An information package for school staff* (Copenhague, 2019).

²¹ OMS/UNICEF (Genève, 2016), disponible à l'adresse <https://washdata.org/report/jmp-2018-core-questions-and-indicators-monitoring-wins>.

²² OMS/UNICEF (New York, 2018), disponible à l'adresse <https://washdata.org/report/jmp-2018-wash-in-schools-final>.

49. Le représentant de la Hongrie a présenté les activités proposées pour la période 2020-2022 dans le domaine de l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire.

B. Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins de santé

50. Le représentant de la Hongrie, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a informé le Groupe de travail des résultats de la première réunion régionale sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (Bonn (Allemagne), 27 et 28 septembre 2017)²³, qui avait permis d'examiner la situation et les cadres d'action dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins de santé d'un certain nombre de pays et de définir les besoins et les activités futures au titre du Protocole. Le Groupe de travail a en outre été informé des résultats préliminaires de l'examen des données sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé de la région paneuropéenne, ainsi que d'une évaluation réalisée au Kazakhstan.

51. La représentante de la Serbie a fait savoir qu'une enquête sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé avait été entreprise, qui portait sur tous les niveaux et tous les types d'établissements des zones urbaines et rurales. Cette enquête permettrait de recenser les besoins d'amélioration, de définir les niveaux modernes des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en fonction du contexte national et d'aider à élaborer les politiques et les objectifs au titre du Protocole.

52. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail des résultats de l'évaluation nationale de la situation au Tadjikistan et des progrès accomplis dans l'application de l'Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé, ainsi que les travaux prévus au Tadjikistan en collaboration avec le Ministère de la santé et de la protection sociale de la population.

53. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail de la parution de la publication intitulée *L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé : Mesures pratiques pour instaurer l'accès universel à des soins de santé*²⁴, dont il a encouragé l'emploi par les pays. Il a en outre communiqué des renseignements sur l'appel mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU²⁵ et sur le projet de résolution de l'Assemblée mondiale de la santé relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé²⁶ et encouragé les représentants à contribuer à l'appui à cette résolution.

54. Le représentant de la Hongrie a présenté les activités proposées pour la période 2020-2022 dans le domaine de l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins de santé.

²³ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, *Improving water, sanitation and hygiene in health-care facilities, Meeting report, Bonn, Germany, 27 and 28 September 2017* (Copenhague, 2019). Disponible à l'adresse www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2019/improving-water,-sanitation-and-hygiene-in-health-care-facilities-2019.

²⁴ OMS/UNICEF (Genève, 2019), disponible à l'adresse www.who.int/water_sanitation_health/publications/wash-in-health-care-facilities/fr/.

²⁵ Voir António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, déclaration prononcée lors du lancement de la Décennie internationale d'action « L'eau et le développement durable » (2018-2028), New York, 22 mars 2018. Disponible à l'adresse www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2018-03-22/secretary-generals-remarks-launch-international-decade-action-water.

²⁶ OMS, document EB144/CONF./2Rev.1, disponible à l'adresse https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB144/B144_CONF2Rev1-fr.pdf.

55. Le Groupe de travail :

a) A reconnu que des progrès remarquables avaient été réalisés dans ce domaine de programme ;

b) A exprimé sa gratitude à la Géorgie, à la Hongrie et à la République de Moldova pour le rôle moteur qu'elles jouaient dans la mise en œuvre des activités relevant de ce domaine de programme ;

c) A demandé aux Parties chefs de file de mettre la dernière main, en consultation avec le secrétariat commun, aux publications intitulées « Surveillance of water, sanitation and hygiene in schools : A practical tool »²⁷ et « Improving health and learning through better water, sanitation and hygiene in schools : An information package for school staff »²⁸, en tenant compte des observations du Groupe de travail qui auraient été adressées au secrétariat de l'OMS avant le 26 avril 2019, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session ;

d) A invité les pays à donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que des services adéquats d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène soient fournis dans chaque établissement de soins de santé d'ici à 2030 et à appuyer l'adoption du projet de résolution correspondant par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2019 ;

e) A pris acte des progrès qu'accomplissaient les Parties et d'autres États dans la définition et la mise en œuvre d'objectifs en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les établissements de soins de santé au titre du Protocole sur l'eau et la santé ;

f) A conseillé aux pays d'utiliser, lors des opérations nationales de surveillance et d'évaluation, les questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène au sein des écoles et des établissements de soins de santé, en adaptant ces questions et indicateurs au contexte national ;

g) A approuvé les activités proposées dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour la période 2020-2022.

VII. Procédure d'examen du respect des dispositions

56. Un membre du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole a informé le Groupe de travail des résultats des seizième (Genève, 6 et 7 mars 2018) et dix-septième (Genève, 5 et 6 novembre 2018) réunions du Comité, notamment en ce qui concernait l'examen du respect de l'obligation de définir des cibles, les activités de sensibilisation à la procédure d'examen du respect des dispositions et les plans concernant l'élaboration d'un rapport du Comité à soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

57. Le Groupe de travail a ensuite été informé des consultations menées auprès de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie entre novembre 2007 et novembre 2018, qui avaient débouché sur la fourniture de conseils spécifiques aux trois États. Une note interprétative précisant les dispositions juridiques pertinentes du Protocole et leur relation avec le droit de l'Union européenne était également en préparation.

58. La représentante de l'Estonie a souligné l'utilité du processus de consultation, qui avait aidé à recenser et classer les besoins du pays et à débattre avec les autres États baltes des problèmes communs en matière d'eau, d'assainissement et de santé. À l'issue des consultations, l'Estonie prévoyait de fixer des objectifs spécifiques en vue d'améliorer l'approvisionnement individuel en eau.

²⁷ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et l'UNICEF sous le titre *Surveillance of water, sanitation and hygiene in schools : A practical tool* (Copenhague, 2019).

²⁸ Publiée par la suite par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE sous le titre *Improving health and learning through better water, sanitation and hygiene in schools : An information package for school staff* (Copenhague, 2019).

59. Le Groupe de travail :

a) A pris note avec satisfaction des renseignements relatifs aux principales décisions prises par le Comité d'examen du respect des dispositions à ses seizième et dix-septième réunions ;

b) A remercié le Comité pour les travaux remarquables qu'il avait menés à l'appui de la mise en œuvre et du respect des dispositions du Protocole, y compris dans le cadre du processus de consultation.

VIII. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

60. La représentante de l'Allemagne, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a informé le Groupe de travail des progrès accomplis, notamment des résultats des ateliers sous-régionaux organisés à l'intention des pays nordiques et baltes (Vilnius, 22 novembre 2017) et des États membres de l'Union européenne (Dessau (Allemagne), 18-20 juin 2018), qui avaient donné aux pays l'occasion d'échanger des données d'expérience et de promouvoir les bonnes pratiques internationalement reconnues visant à améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à définir les actions futures en ce sens.

61. Plusieurs pays ont ensuite fait part de faits nouveaux dans ce domaine : l'Estonie avait créé un registre des systèmes individuels ; la France avait établi une vingtaine d'indicateurs de performance du service public, dont deux étaient liés à la qualité de l'eau, et des agences régionales assuraient une surveillance sanitaire quelle que soit la taille de la population ; la République de Moldova avait élaboré des normes applicables à la conception et au fonctionnement des petits systèmes et avait créé des centres de services régionaux pour petits prestataires ; et la Roumanie assurait une surveillance et mettait en œuvre des plans d'application de systèmes de sécurité aux petits réseaux d'approvisionnement.

62. Le Groupe de travail a été informé de la structure, de l'objet et de l'état d'avancement de la publication intitulée « Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services » (Établissement des coûts et financement des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement), qu'il était prévu de soumettre à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

63. La représentante de la Serbie, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a présenté les activités proposées dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour la période 2020-2022.

64. Le Groupe de travail :

a) A reconnu que des progrès remarquables avaient été réalisés dans ce domaine de programme ;

b) A exprimé sa gratitude à l'Allemagne et à la Serbie pour leur rôle moteur et leur soutien constant pour mettre en œuvre les activités relevant de ce domaine de programme ;

c) A reconnu l'utilité et l'efficacité des ateliers sous-régionaux pour ce qui était de renforcer les capacités nationales en matière d'amélioration des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;

d) A invité le Groupe de travail à examiner l'ébauche annotée du document sur l'établissement des coûts et le financement des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à communiquer ses observations aux Parties chefs de file avant le 26 avril 2019 ;

e) A chargé les Parties chefs de file de mettre au point, en coopération avec le secrétariat commun, la publication intitulée « Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services », en tenant compte des observations formulées par le Groupe de travail, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session ;

f) A approuvé les activités proposées dans le domaine des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour la période 2020-2022.

IX. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

65. Les représentants des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine, Parties chefs de file pour ce domaine de programme, ont fait part des progrès accomplis et présenté les activités en cours. En particulier, le Groupe de travail a été informé des résultats de l'atelier sur l'assainissement dans la région paneuropéenne (Bonn (Allemagne), 12 et 13 février 2019), qui avait souligné la nécessité de sensibiliser les responsables politiques à l'assainissement, d'améliorer la base de données factuelles et de définir des objectifs en matière d'assainissement, tout en recommandant l'utilisation du Protocole comme plateforme de discussion et d'échange sur ce sujet dans la région paneuropéenne.

66. Le Groupe de travail a également été informé des principales conclusions de l'étude exploratoire sur l'assainissement dans la région paneuropéenne, qui devrait être achevée avant la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole.

67. L'Albanie, la Croatie, l'Italie, la République de Moldova et la Serbie ont rendu compte des résultats des ateliers nationaux et sous-régionaux de renforcement des capacités consacrés aux plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, organisés par le secrétariat de l'OMS. Ces résultats étaient notamment les suivants : la définition d'objectifs nationaux liés aux plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ; l'élaboration de programmes de formation ; l'établissement de prescriptions juridiques afférentes aux plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ; et l'adoption de directives, d'outils et de plans de route nationaux pour la mise en œuvre à long terme des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau.

68. Le représentant du Tadjikistan a informé le Groupe de travail des résultats de la mise en œuvre d'un projet relatif aux plans nationaux de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les zones rurales du pays, et de l'incorporation de ces plans dans la réglementation nationale relative à l'eau potable, dans le cadre du projet financé par la Finlande et appuyé par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe²⁹.

69. Les représentants des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine ont présenté les activités proposées dans le domaine de la gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour la période 2020-2022.

70. Le Groupe de travail :

a) A reconnu que des progrès remarquables avaient été réalisés dans ce domaine de programme ;

b) A remercié les Pays-Bas et la Bosnie-Herzégovine pour leur rôle moteur et leur soutien pour ce qui est de renforcer la mise en œuvre de ce domaine de programme, ainsi que les Pays-Bas et l'Allemagne pour leur appui financier ;

c) A chargé les Parties chefs de file et le secrétariat commun de parachever l'étude exploratoire sur l'assainissement, afin que celle-ci puisse être soumise à la Réunion des Parties à sa cinquième session pour approbation, et invité le Groupe de travail à communiquer ses appréciations et ses observations au secrétariat avant le 10 mai 2019 ;

d) A félicité les pays de la région d'avoir pris des mesures progressives pour adopter l'approche des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau tant sur le plan des politiques que dans la pratique, et reconnu le rôle stratégique du Protocole à cet égard, et notamment celui des multiples activités sous-régionales et nationales de renforcement des capacités organisées sous ses auspices ;

e) A approuvé les activités proposées dans ce domaine pour la période 2020-2022.

²⁹ Pour plus de détails, voir www.euro.who.int/fr/countries/tajikistan/news/news/2019/3/ensuring-safe-drinking-water-highlighting-water-safety-plans-in-tajikistan-on-world-water-day.

X. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement

71. Le représentant de la France, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a fait part des progrès accomplis et présenté les activités en cours, indiquant qu'à ce jour, 11 pays de la région paneuropéenne avaient réalisé des auto-évaluations dans le domaine de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement et que trois avaient conçu des plans d'action. Il a en outre communiqué les principaux résultats de la cinquième réunion du groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (Paris, 26 et 27 juin 2018).

72. Plusieurs pays ont ensuite relaté des faits nouveaux survenus dans ce domaine. La Macédoine du Nord avait élaboré des plans d'action et la Serbie avait officiellement approuvé un certain nombre de tels plans. En Azerbaïdjan et en Bulgarie, des processus consultatifs étaient en cours afin de tirer parti des conclusions de l'auto-évaluation et d'élaborer des documents stratégiques et des plans de route en conséquence.

73. La représentante du Bélarus a informé le Groupe de travail de l'intention de son pays d'entreprendre une autoévaluation, parallèlement à l'analyse de base s'inscrivant dans le cadre du processus de définition des objectifs prévu par le Protocole.

74. Le secrétariat de la CEE a présenté la structure et les points saillants du projet de publication intitulée « The human rights to water and sanitation in practice : Findings and lessons learned from the work on equitable access to water and sanitation under the Protocol on Water and Health in the pan-European region » (Les droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement dans la pratique – Conclusions et enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole sur l'eau et la santé dans la région paneuropéenne), qui serait soumis à la Réunion des Parties à sa cinquième session.

75. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail de la tenue prochaine d'une conférence de haut niveau sur l'équité en santé (Ljubljana, 11-13 juin 2019), au cours de laquelle les activités en faveur d'un accès équitable prévues par le Protocole seraient mises en avant. Le secrétariat a en outre donné des renseignements sur une future publication sur les inégalités en matière d'hygiène du milieu en Europe, qui serait présentée lors de la conférence susmentionnée et qui mettrait aussi en avant les travaux réalisés dans ce domaine de programme.

76. Le représentant de la France a présenté les activités proposées dans le domaine de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement pour la période 2020-2022.

77. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès remarquables qui avaient été réalisés dans ce domaine de programme ;

b) A remercié la Hongrie et la France d'avoir dirigé les travaux et la France d'avoir apporté un soutien financier pour mettre en œuvre les activités relevant de ce domaine de programme ;

c) A chargé les Parties chefs de file de mettre au point, en coopération avec le secrétariat commun, la publication intitulée « The human rights to water and sanitation in practice : Findings and lessons learned from the work on equitable access to water and sanitation under the Protocol on Water and Health in the pan-European region », en tenant compte des observations du Groupe de travail qui auraient été adressées au secrétariat de la CEE avant le 10 mai 2019, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session ;

d) A pris note de la prochaine publication de l'OMS sur les inégalités en matière d'hygiène du milieu en Europe ;

e) A approuvé les activités proposées dans ce domaine pour la période 2020-2022.

XI. Amélioration de la résilience aux changements climatiques

78. Le représentant de l'Italie, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine de programme, a fait part des progrès accomplis et présenté les activités en cours. En particulier, le Groupe de travail a été informé des résultats de l'atelier international sur la raréfaction de l'eau : Adoption de mesures dans les bassins versants transfrontières et réduction des répercussions sur la santé (Genève, 11 et 12 décembre 2017), organisé en coopération avec le secrétariat de la Convention sur l'eau. Cet événement avait permis de préciser la différence et les liens entre la raréfaction de l'eau et les sécheresses et d'examiner les problèmes sociaux, économiques et environnementaux liés à cette raréfaction et aux changements climatiques. Des informations récentes ont par ailleurs été données au Groupe de travail sur les résultats du premier congrès scientifique sur la santé et les changements climatiques (Rome, 3-5 décembre 2018).

79. Le secrétariat de la CEE a mis en lumière les possibilités de coopération entre le Protocole et la Convention sur l'eau, notamment en ce qui concernait l'échange de données d'expérience sur la résilience aux changements climatiques.

80. Le représentant de la France a fait état de sécheresses sans précédent et expliqué que la question était particulièrement importante dans les régions françaises d'outre-mer, pour lesquelles il existait un plan gouvernemental spécifique visant à améliorer la résilience aux changements climatiques.

81. Le représentant de l'Italie a présenté les activités proposées dans le domaine de l'amélioration de la résilience aux changements climatiques pour la période 2020-2022.

82. Une représentante de Deltares (Pays-Bas) a présenté au Groupe de travail la méthode d'analyse des décisions fondées sur les risques climatiques, y compris la logique et les principaux éléments de cette méthode. La conférencière a expliqué que ladite méthode avait pour objet de veiller à ce qu'en cas de variabilité accrue, les infrastructures demeurent fonctionnelles, les services se poursuivent et les risques pour la santé n'augmentent pas et qu'elle appuyait efficacement la prise de décisions dans des conditions d'incertitude.

83. Le Groupe de travail :

a) A remercié les pays chefs de file, l'Italie et l'Espagne, pour leur soutien en vue de renforcer la mise en œuvre de ce domaine de programme ;

b) A pris note des conclusions de l'atelier international sur la raréfaction de l'eau : Adoption de mesures dans les bassins versants transfrontières et réduction des répercussions sur la santé (Genève, 11 et 12 décembre 2017) ;

c) S'est félicité de la collaboration avec le secrétariat de la Convention sur l'eau dans ce domaine de programme ;

d) A approuvé les activités proposées dans ce domaine pour la période 2020-2022.

XII. Assistance en vue de l'application de la Convention au niveau national

84. Le secrétariat de la CEE a informé le Groupe de travail de l'aide apportée à l'application du Protocole au niveau national par les dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau organisés au titre du projet d'initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau élargie à l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

85. Le Groupe de travail a été informé qu'un atelier régional sur l'eau et la santé intitulé « Synergies and joint implementation of the Protocol on Water and Health, related European Union Directives and Sustainable Development Goals in the Eastern Partnership Countries » (Synergies et mise en œuvre conjointe du Protocole sur l'eau et la santé, des directives connexes de l'Union européenne et des objectifs de développement durable dans

les pays du partenariat oriental) (Genève, 2 avril 2019) avait été organisé immédiatement avant sa présente réunion (Genève, 3 et 4 avril 2019).

86. La représentante de l'Azerbaïdjan a informé le Groupe de travail de l'approbation conjointe des objectifs nationaux par les ministres de l'environnement et des ressources naturelles et de la santé.

87. La représentante de l'Ukraine a fait savoir que les objectifs qui avaient été révisés dans le cadre du projet d'initiative élargie de l'Union européenne en faveur de l'eau devaient être adoptés par décision du Gouvernement.

88. La représentante de l'Arménie a fait savoir au Groupe de travail que son pays prévoyait de définir des objectifs en matière d'accès équitable dans les écoles et les établissements de soins de santé.

89. Le Groupe de travail a été informé qu'une révision des objectifs était prévue au Bélarus, en République de Moldova et éventuellement en Géorgie.

90. Le secrétariat de la CEE a souligné que, compte tenu des besoins exprimés par les pays, des ateliers nationaux et des consultations publiques sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement avaient été organisés en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus et en Ukraine.

91. Le secrétariat de l'OMS a donné des informations au Groupe de travail au sujet de l'assistance fournie par l'intermédiaire des accords biennaux de collaboration entre le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et les ministères de la santé. Le cadre des accords biennaux de collaboration permettait d'entreprendre des activités dans des pays tels que la Croatie, la Lituanie, le Monténégro, la Serbie et le Tadjikistan, afin d'appuyer la mise en œuvre de travaux dans d'autres domaines de programme, comme l'amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé ; la prévention et la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel ; les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; et la gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

92. Les représentants du Kirghizistan et du Tadjikistan ont informé le Groupe de travail des résultats du projet visant à appuyer la réalisation des objectifs nationaux dans les deux pays et du projet visant à renforcer les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau au Tadjikistan, soutenus par le programme finlandais d'aide au secteur de l'eau au Kirghizistan et au Tadjikistan (FinWaterWEI II) pour la période 2014-2018.

93. Le secrétariat de la CEE a présenté les activités proposées en matière d'assistance à la mise en œuvre au niveau national pour la période 2020-2022.

94. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de l'aide remarquable à l'application du Protocole au niveau national dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale apportée par les dialogues sur les politiques nationales en matière de gestion intégrée des ressources en eau, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, organisés sous l'égide de la CEE au titre de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne ;

b) S'est aussi félicité de l'aide remarquable apportée par l'intermédiaire des accords biennaux de collaboration de l'OMS en ce qui concernait l'adhésion au Protocole, la mise en œuvre du programme de travail et l'assistance aux pays ;

c) A accueilli avec satisfaction les résultats obtenus et les travaux accomplis dans le cadre des projets soutenus par FinWaterWEI II concernant l'aide à la réalisation des objectifs nationaux au Tadjikistan et au Kirghizistan, ainsi que le renforcement des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'efficacité de la surveillance de la qualité de l'eau au Tadjikistan, et salué le soutien apporté par la Finlande ;

d) A approuvé les activités proposées dans ce domaine pour la période 2020-2022.

XIII. Exécution du programme de travail pour 2017-2019

95. Le secrétariat commun a passé en revue les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail pour 2017-2019. Il a souligné que malgré des ressources limitées, des résultats remarquables avaient été obtenus dans la plupart des domaines et que de tels progrès avaient été possibles grâce aux qualités d'animation des pays chefs de file et à son propre engagement.

96. Le secrétariat commun a aussi noté, toutefois, que certaines activités du programme de travail pour 2017-2019 n'avaient pas pu être mises en œuvre en raison de limitations financières et qu'il avait été proposé de reporter ces activités dans le prochain programme de travail.

97. Le secrétariat commun a informé le Groupe de travail de la situation financière relative à l'application du Protocole, en particulier des contributions reçues des Parties et des dépenses engagées pendant la période considérée. Il a été souligné que le niveau des contributions reçues avait constamment été insuffisant pour mettre en œuvre toutes les activités du programme de travail et disposer des ressources humaines nécessaires au secrétariat commun CEE/OMS pour appuyer comme il convenait les travaux menés au titre du Protocole. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail avaient été rendus possibles grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire et aux contributions des Parties et des pays chefs de file.

98. Le Président du Groupe de travail a ensuite rappelé qu'un certain nombre de réunions prévues au titre du Protocole pour 2018-2019 avaient été reportées afin d'économiser des ressources et d'accroître l'efficacité.

99. Le Groupe de travail :

a) A pris note du rapport de situation sur l'exécution du programme de travail pour 2017-2019 ;

b) A pris note des rapports sur les contributions et les dépenses au titre du programme de travail pour 2017-2019 ;

c) S'est dit préoccupé par les déficits de financement, qui n'avaient pas permis d'exécuter intégralement le programme de travail pour 2017-2019, et a demandé à toutes les Parties, en particulier à celles qui ne l'avaient pas encore fait, de contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail ;

d) A exprimé sa gratitude aux Parties et aux autres États qui avaient appuyé financièrement et en nature l'exécution du programme de travail pour 2017-2019 ;

e) A demandé à son Président et au Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, ainsi qu'aux pays et organisations chefs de file pour différentes activités, d'élaborer, avec l'aide du secrétariat commun, pour présentation à la Réunion des Parties à sa cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis.

XIV. Programme de travail pour 2020-2022, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

100. Le secrétariat commun a présenté le projet de programme de travail pour 2020-2022, élaboré avec son aide par le Bureau. Sur cette base et en s'appuyant sur les débats au titre des précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail a examiné et confirmé à nouveau les activités à mener en application du Protocole, éventuellement avec la participation de pays et d'organisations chefs de file.

101. En outre, le Groupe de travail a examiné et approuvé la future structure institutionnelle à mettre en place au titre du Protocole, ainsi que les mandats des différents organes subsidiaires chargés de superviser l'exécution du programme de travail pour 2020-2022. En particulier, il a été décidé qu'en ce qui concernait les mandats du Groupe de

travail de l'eau et de la santé et de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, le nombre de réunions des deux organes au cours de la prochaine période triennale serait ramené de trois à deux.

102. Le Groupe de travail s'est ensuite penché sur les besoins en ressources liés à l'exécution du projet de programme de travail et a étudié les moyens d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire à cette exécution. Le secrétariat commun a souligné que, compte tenu de la situation financière actuelle, certaines activités avaient été considérées comme une priorité secondaire, ce qui signifiait que leur mise en œuvre nécessiterait des ressources financières supplémentaires.

103. Le secrétariat de la CEE s'est référé aux conclusions de la vingt et unième réunion du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 7 et 8 novembre 2018), selon lesquelles des ressources humaines et financières supplémentaires seraient indispensables pour continuer d'élargir la portée des travaux menés en application du Protocole, compte tenu en particulier de l'extension du mandat, ainsi qu'il ressortait du projet de programme de travail pour 2020-2022, à des activités liées aux orientations stratégiques du Protocole, comme l'appui à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la santé, le renforcement de la résilience aux changements climatiques et l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu institutionnel. Le secrétariat de la CEE a en outre rappelé que le Bureau avait reconnu qu'il était urgent de créer à la CEE un poste de classe P-4 pour que le Protocole et ses organes intergouvernementaux soient coadministrés de manière adéquate.

104. Le Groupe de travail a débattu de la possibilité d'augmenter les effectifs du secrétariat de la CEE.

105. Le Groupe de travail :

a) A approuvé le projet de programme de travail pour 2020-2022, y compris la future structure institutionnelle à mettre en place au titre du Protocole et les coûts associés, et invité les Parties, les non-Parties et les autres parties prenantes à formuler des observations supplémentaires sur ce projet de programme avant le 10 mai 2019 ;

b) A chargé le Bureau de parachever, avec l'aide du secrétariat commun, le projet de programme de travail pour 2020-2022 en vue de soumettre ce projet à la Réunion des Parties afin qu'elle l'examine à sa cinquième session ;

c) A exhorté les Parties, les autres États et les institutions donatrices à contribuer activement, sous forme financière ou en nature, aux activités inscrites au projet de programme de travail, afin de garantir un financement prévisible et stable permettant d'assurer des services de secrétariat solides et d'appuyer la mise en œuvre des activités ;

d) A invité les Parties, les autres États et les institutions donatrices à signaler ces annonces de contribution à la cinquième session de la Réunion des Parties ;

e) A demandé au secrétariat commun de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la gestion efficace et l'exécution intégrale du futur programme de travail ;

f) A demandé au secrétariat de la CEE d'allouer des ressources humaines et financières supplémentaires provenant du budget ordinaire, et en particulier de créer un poste de classe P-4 de cosecrétaire du Protocole.

XV. Préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties

106. La représentante de la Serbie, pays hôte de la cinquième session de la Réunion des Parties, a informé le Groupe de travail des préparatifs en cours pour cet événement, en prenant note du projet de session extraordinaire de haut niveau, des questions de promotion et d'accueil et des autres questions logistiques.

107. Le Groupe de travail a examiné les éléments du projet d'ordre du jour provisoire, la liste des invités à la session de haut niveau, les thèmes et les organisateurs pressentis pour les manifestations parallèles et la promotion de la cinquième session de la Réunion des

Parties. Les représentants des Parties et des autres États ont été priés de faciliter la participation à la session de hauts responsables de leur pays dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de la santé.

108. Le secrétariat commun a par ailleurs lancé l'idée de réaliser de courtes vidéos promotionnelles sur le Protocole, qui seraient présentées à la Réunion des Parties. L'objectif de cette campagne vidéo serait de mieux faire connaître les principaux thèmes abordés par les travaux du Protocole dans toute la région paneuropéenne. Tous les participants ont été invités à fournir de courtes vidéos de leurs pays respectifs, en suivant les instructions d'une note d'orientation communiquée par le secrétariat commun.

109. Le Groupe de travail :

a) A invité les pays et les organisations à formuler des observations sur les thèmes proposés par le Bureau pour les manifestations parallèles et à faire part au secrétariat de leur désir d'organiser des manifestations parallèles ou d'y contribuer pendant la Réunion des Parties avant le 10 mai 2019 ;

b) A chargé le Président et les autres membres du Bureau de parachever, avec l'appui du secrétariat commun, les préparatifs de la cinquième session de la Réunion des Parties.

XVI. Date et lieu de la douzième réunion

110. Le secrétariat a annoncé que la douzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé devrait en principe se tenir à Genève au printemps 2021.
